

Vous souhaitez obtenir un devis d'assurance pour un bien immobilier dont vous êtes propriétaire. Afin d'adapter au mieux les garanties à la réalité de votre situation, nous vous serons reconnaissants de bien vouloir nous retourner ce document complété et signé (par courrier, e-mail : contact@air-alpha.fr).

Vous trouverez en dernière page différentes définitions qui vous aideront dans la rédaction de vos réponses.

► VOUS

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
E-mail :@.....N° de téléphone :

► VOTRE FAMILLE

■ Conjoint :

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

■ Enfants :

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

► VOTRE BIEN

■ Type de bien : Maison Appartement (préciser l'étage :.....) ■ Année de construction :

■ Destination : Résidence principale Résidence secondaire Bien que vous donnez en location

■ Adresse :
.....

■ Code postal : ■ Commune :

■ Le bâtiment principal est-il construit et couvert en matériaux durs ? : oui non

■ Le bâtiment principal possède-t-il une ossature bois et/ou est-il bardé en bois : oui non

■ Le bâtiment principal ou les dépendances comportent-ils des matériaux tels que la paille ou le torchis ? : oui non

■ Le bâtiment est-il construit sur un terrain classé inconstructible par un plan d'exposition (plan de prévention des risques naturels, plan de prévention des risques technologiques) : oui non

■ Le bâtiment a-t-il subi plus d'une inondation au cours des 10 dernières années : oui non

■ Présence d'une piscine : oui non → Si oui : ■ piscine hors sol : oui non ■ piscine couverte : oui non

■ Présence d'une véranda : oui non → Si oui : ■ surface : m²

■ Présence de panneaux solaires / photovoltaïques : oui non → Si oui : ■ surface : m²

■ Bâtiment classé monument historique, ou classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : oui non

→ RESIDENCE PRINCIPALE / RESIDENCE SECONDAIRE :

■ Nombre de pièces principales* :

■ Présence de dépendances* : non oui → si oui :

- Surface réelle des dépendances* : m² / Dépendances* construites en matériaux durs : oui non

- Dépendances* de plus de 20 m², sous toiture séparée, possédant une ossature bois et/ou bardées en bois : oui non

■ Capital mobilier* à garantir (hors cuisines intégrées) :€

→ dont capital objets de valeur * à garantir :€

■ Exercez-vous une activité de location de chambres d'hôtes ou de gîtes ? : oui non

→ BIEN QUE VOUS DONNEZ EN LOCATION :

■ Surface développée* du bien (depuis l'extérieur des murs) : m²

(Les caves, sous-sols, combles, greniers non aménagés ainsi que les dépendances sont pris en compte dans ce calcul)

■ Présence de dépendances* : non oui → si oui :

- Surface réelle des dépendances* : m² / Dépendances* construites en matériaux durs : oui non

- Dépendances* de plus de 20 m², sous toiture séparée, possédant une ossature bois et/ou bardées en bois : oui non

■ Le bien est-il constitué de plusieurs appartements que vous donnez en location : oui non → Si oui, combien :

■ Présence d'un local commercial : oui non ■ Location meublée : oui non

► LES GARANTIES COMPLEMENTAIRES SOUHAITEES

Résidence principale					
Dommmages électriques	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Arbres et arbustes (incendie, vent, catastrophes naturelles)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Rééquipement à neuf	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Energies renouvelables (dommages aux équipements)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Assistance au domicile	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Mobilier extérieur ((incendie, vent, catastrophes naturelles)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Assurance scolaire	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Responsabilité civile assistante maternelle	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Agression sur la personne en tous lieux	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Responsabilité civile terrain (non bâti)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Multirisque piscine et spa	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non			

Résidence secondaire					
Dommmages électriques	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Arbres et arbustes (incendie, vent, catastrophes naturelles)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Multirisque piscine et spa	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Energies renouvelables (dommages aux équipements)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Responsabilité civile terrain (non bâti)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non			

Bien que vous donnez en location		
Energies renouvelables (dommages aux équipements)	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

► VOTRE HISTORIQUE D'ASSURANCE

Au cours des **36 derniers mois**, concernant le même type de bien que celui décrit ci-dessus (ex : résidence principale si vous nous interrogez pour un devis résidence principale) :

■ Nombre de sinistres vol, tentative de vol : ■ Nombre de sinistres responsabilité civile :

■ Nombre de sinistres événements climatiques : ■ Nombre d'autres sinistres :

■ Date d'échéance principale de votre contrat actuel :/...../.....

Remarques :

Fait à, le

Signature du propriétaire

► DEFINITIONS

CONTENU DE VOTRE HABITATION

Ce que nous garantissons

Tous les meubles et objets :

- appartenant à vous-même ou aux personnes vivant habituellement à votre foyer
- confiés à vous-même ou aux personnes vivant habituellement à votre foyer. Nous vous indiquons que les biens laissés par le propriétaire à son locataire ne sont pas des biens confiés

Ces biens doivent se trouver à l'intérieur de votre habitation ou de vos dépendances

Si vous êtes locataire, les aménagements que vous avez réalisés à vos frais, ou repris au précédent locataire (par exemple : les papiers peints, peintures ou moquettes).

Ce que nous ne garantissons pas

- **les espèces, titres et valeurs**
- **le matériel professionnel et les marchandises : toutefois les armes de service des gendarmes et des policiers sont garanties en vol et vandalisme.**

DÉPENDANCE

Tous les locaux satisfaisant aux conditions suivantes :

- à usage autre que d'habitation,
- sous toiture distincte ou non,
- situés ni au-dessus ni au-dessous des pièces d'habitation.

Dans tous les cas, les combles (ou greniers) et les sous-sols ne sont pas comptés.

Ces locaux à l'exception des garages doivent être situés au lieu d'assurance.

INDICE

Il s'agit de l'indice du prix de la construction établi et publié chaque trimestre par la Fédération Française du Bâtiment et des activités annexes (FFB). **Indice de référence actuel (3^{ème} trimestre 2015) : 932.7**

MATERIAUX DURS

Construction : parpaing, béton, brique, pierre, moellon, ciment, fibrociment, carreau de plâtre, torchis

Couverture : tuiles, ardoises, zinc, tôle métallique, vitrages ou terrasse en ciment

OBJETS DE VALEUR

- Les bijoux, les montres, les pierres précieuses, les pierres fines, les perles, les objets en métal précieux massif (or, argent, vermeil et platine), lorsque ces objets ont une valeur unitaire supérieure à 0,45 indice.
- Les pendules, les sculptures, les vases, les tableaux, les dessins d'art, les tapisseries, les tapis, les objets en ivoire et en pierres fines, les armes anciennes, les livres rares et les fourrures, lorsque ces objets ont une valeur unitaire supérieure à 3 indices
- Les collections de toutes natures lorsque leur valeur totale est supérieure à 3 indices.
- Tout mobilier personnel d'une valeur unitaire supérieure à 8 indices.

PIÈCE PRINCIPALE

- Toute pièce d'habitation (y compris les vérandas) de plus de 6 m² et de moins de 40 m² autres que les cuisines, entrées, sanitaires, salles de bains, couloirs, buanderies
- Les pièces de plus de 40 m² sont comptées pour autant de pièces qu'il existe de tranches ou de fraction de tranche de 40 m² (exemple : 1 pièce de 50 m² = 2 pièces).
- En ce qui concerne les mezzanines, leur surface sera additionnée à celle de la pièce dans laquelle elles se trouvent
- Les parties non closes à usage d'habitation (terrasse ou balcon couvert...) n'entrent pas dans le décompte des pièces d'habitation
- Sera également considérée comme une pièce principale toute fraction de 100 m² de surface de dépendance, dès lors que la surface totale de ces dernières excède 100 m².

SURFACE DÉVELOPPÉE

Superficie additionnée des différents niveaux, calculée à partir de l'extérieur des murs, ou à l'aplomb de la goutte d'eau si l'avancée dépasse 2 m. Les caves, sous-sols, combles, greniers non aménagés ainsi que les dépendances sont pris en compte dans ce calcul